



**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ D'ORMSTOWN**

**AVIS PUBLIC
AUX PERSONNES INTÉRESSÉES**

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 25.30-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 25-2006 ET LE
PROJET DE RÈGLEMENT 65.3-2018 MODIFIANT LE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION
ARCHITECTURALE
LE 20 NOVEMBRE 2018, À 19H00
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL AU 5 RUE GALE À ORMSTOWN

AVIS PUBLIC est donné ce qui suit:

1. Adoption des premiers projets de règlement 25.30-2018 et 65.3-2018

Lors d'une séance tenue le 5 novembre 2018, le conseil de la municipalité d'Ormstown a adopté les premiers projets de règlement 25.30-2018 modifiant le règlement de zonage 25-2006 et 65.3-2018 modifiant le plan d'implantation et d'intégration architecturale 65-2011.

2. Objet des premiers projets de règlement 25.30-2018 et 65.3-2018

L'objet du premier projet de règlement 25.30-2018 vise à :

- Insérer un nouvel usage additionnel à l'usage d'habitation unifamilial;
- Corriger certaines coquilles retrouvées aux grilles d'usages et normes H04-424, H04-426 et H04-427;
- Corriger certaines coquilles retrouvées à l'article 10.2.2.2 concernant les cimetières automobiles.

La zone touchée par la modification est la suivante : **le territoire de la Municipalité**

L'objet du premier projet de règlement 65.3-2018 vise à :

- Ajouter les zones I04-433 et C04-434 au PIIA.

Les zones touchées par la modification sont les suivantes : **I04-433 et C04-434**

3. Assemblée publique de consultation

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 20 novembre 2018, à 19h00, dans la salle du conseil municipal au 5, rue Gale à Ormstown. Au cours de cette assemblée publique, la municipalité expliquera les premiers projets de règlement. Il expliquera les conséquences de son adoption et de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur ce premier projet de règlement.

4. Approbation référendaire

Seulement le premier projet de règlement 25.30-2018 contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter.

5. Consultation des premiers projets de règlement 25.30-2018 et 65.3-2018

Les premiers projets de règlement 25.30-2018 et 65.3-2018 ainsi que la description et l'illustration des zones touchées par le présent projet de règlement peuvent être consultés à l'hôtel de ville situé au 5, rue Gale à Ormstown aux jours et heures d'ouverture des bureaux. Des copies peuvent être obtenues sans frais.

Donné à Ormstown ce 12 novembre 2018.

Philip Toone
Directeur Général